

Image not found or type unknown



Ai-je le droit à un rapprochement familial ?

Par **Leila55**, le **20/11/2014 à 13:44**

Bonjour,
Je suis marocaine ayant une fille unique, française et mariée à un français (je suis grand-mère depuis peu :)et bientôt à la retraite)
Pourrais-je bénéficier d'un rapprochement familial pour être au près de ma fille et ma petite fille ?
Merci de votre aide.

Par **aguesseau**, le **20/11/2014 à 20:16**

bjr,
vous trouverez la réponse à votre question dans ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F423.xhtml>
vous pouvez également vous renseigner dans un consulat de france.
cdt

Par **Leila55**, le **20/11/2014 à 20:32**

Merci beaucoup aguesseau..